

Annexe 7 : Déclaration de tir de nuit avec source lumineuse

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° en date du .../.../2021)

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de <u>Illange</u> Adresse : <u>2 Rue de la</u> <u>Moselle</u> Code Postale : <u>57970</u> Ville : <u>Illange</u>	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ <u>Ou</u> - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
---	--	--

Je soussigné (nom-prénom) PROVESANA Jean-Luc Amicale du KOLLON

Titulaire du droit de chasse sur la commune de Illange

Lot n° : 5578 communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant Mairie d' Illange 2 Rue de la Moselle
57970 Illange

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

-
-
-
-

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du 10/04/2024 au 01/02/2025

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Fait à : Illange Le 11/04/2024

Signature (obligatoire) :

J. Provesana